

Fiche de l'élève



Ministère
de l'Éducation

La collecte et la mise à jour des renseignements sur la fiche de l'élève sont autorisées en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Les personnes qui utilisent ces renseignements sont les agentes et agents de supervision, la directrice ou le directeur et le personnel enseignant de l'école.

Cette fiche contient des renseignements essentiels, consignés dans le DSO, et aidera, en cas d'urgence, à rejoindre l'élève, la mère, le père, la tutrice ou le tuteur.

On communiquera avec la directrice ou le directeur d'école au sujet de la collecte des renseignements consignés sur cette fiche.

Nom de famille et prénom(s)		Sexe	Numéro matricule (NIM/NISO)		École		
Adresse actuelle		Téléphone		Adresse			
		Date de naissance					
		Document vérifié					
		Téléphone (travail)		Téléphone (domicile)		Date d'inscription	
Mère						École précédente	
Père						Adresse	
Tutrice ou tuteur						Date de départ	
Garde de l'enfant						Destination	
Autres renseignements						Date de transfert	
						École d'accueil	
						Adresse	
						Dossier scolaire de l'Ontario	
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		Téléphone (travail)		Téléphone (domicile)		Date de la demande	
Nom						Date de la réception	
Liens de parenté						Date de l'envoi	